

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DU-ROSAY

**6 rue de la Mairie
72110 SAINT-GEORGES-DU-ROSAY**

tél/fax 02 43 29 40 16

mairie.st.georges.du.rosay@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 JUILLET 2014 à 20 h 30

Etaient présents : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT – Thierry GRÉMILLON - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET – Céline SAUCET - Romain BURON

Excusés : Cécile MÉRY - Henri HÉRON

Absents : NEANT

Secrétaire : Romain BURON

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUIN 2014

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 20 juin 2014. Sans aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

INTEGRATION DU PERSONNEL DE L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

CREATION DES POSTES CORRESPONDANTS

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération du 2 juin 2014, il a été décidé de créer un service municipal de cantine scolaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 1^{er} juillet 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer à compter du 1^{er} septembre 2014, un poste d'adjoint technique stagiaire 2^e classe à temps non complet à raison de 22/35^e (temps annualisé)
- DECIDE l'attribution sur le poste d'adjoint technique stagiaire 2^e classe à temps non complet (22/35^e) de la NBI de 10 points
- DECIDE l'attribution sur le poste d'adjoint technique stagiaire 2^e classe à temps non complet (22/35^e) de l'indemnité d'administration et de technicité et fixe le coefficient à 1.30 ; le versement sera mensuel ; cette indemnité n'est pas due en cas d'arrêt maladie, longue maladie ou maladie de longue durée
- DECIDE de créer à compter du 1^{er} septembre 2014, un poste d'adjoint technique 2^e classe contractuel en contrat à durée déterminée pour 5/35^e (temps annualisé)
- DECIDE d'accorder les repas des agents sur ces deux postes en avantage en nature.
- AUTORISE Madame le Maire à faire la déclaration obligatoire de création de postes auprès du Centre de Gestion
- PREND NOTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 et qu'ils seront ajustés en fin d'année si nécessaire.

CANTINE SCOLAIRE – Fixation du prix du repas

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à l'intégration du service de cantine scolaire par la commune, il y a lieu de fixer le prix du repas à compter de la prochaine rentrée 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE le prix du repas à 3,40 € pour le 1^{er} et le 2^e enfant fréquentant la cantine
- FIXE le prix du repas à 3,25 € à partir du 3^e enfant fréquentant la cantine
- DONNE tous pouvoirs à la commission cantine scolaire pour établir un règlement de la cantine
- AUTORISE Madame le Maire à émettre chaque début de mois, le titre de recette correspondant, auprès des familles

Travaux de voirie 2014 : voie communale n°6 (vu par l'ancienne municipalité)

Le cahier des charges pour la consultation des entreprises dans le cadre des travaux de voirie (reprofilage) est préparé, la consultation peut être lancée. L'ATD doit être recontactée. Prévoir en 2016 un enduit.

Soutien pour action de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017 ;
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publique ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics et locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de ST GEORGES DU ROSAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre » ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ST GEORGES DU ROSAY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ST GEORGES DU ROSAY soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes Maine 301 : Passage à la fiscalisation professionnelle unique ; transfert des compétences nécessaires des services de la bibliothèque, de la police municipale et du CCAS pour une prise en charge par la communauté de communes.

Projet d'aménagement d'une 3ème salle à l'école : Pour le périscolaire

Projet de mise en place d'un site internet de la commune : Compte rendu de la commission : site d'hébergement des communes environnantes (réseau des communes .FR ou AMF de la sarthe) ; coût entre 60 et 200 €/ an

Remerciement BTP CFA pour la subvention allouée

Gym du Rosay : dissolution, répartition des fonds (431 € pour la cantine et 431 € pour la caisse des écoles)

Agent recenseur : appel à candidature – affiche à préparer

Comité du Souvenir Français : passage à St Georges le 11/08/2014 à 16 h place de la Bascule

Arrosage pendant congés du 4 au 25/08 :

- Du 4 au 10/08 : Gérard LANTENOIS

- Du 11 au 17/08 : Annick DUTERTRE
- Du 17 au 25/08 : Céline SAUCET et Thierry GREMILLON

Bilan financier du comice de Bonnétable : déficit de 1637.10 €

Inondation dans le lotissement : suite à orage, changement récent du tuyau, diamètre trop réduit, refaire la tranchée, affaire à suivre, demande de devis à faire

Emplacement des jeux : visite sur site, de l'avis général du conseil, l'emplacement requis serait à proximité immédiate des terrains de boules

Compte rendu du repas offert aux aînés le 14 juillet : prix de revient par personne 7.80 €, tous les participants ont apprécié la journée

Séance levée à 22 h